

CR du Conseil du 28 février 2017

Le Conseil municipal de Courcelles-Chaussy/Landonvillers, présidé par le Maire Monsieur Jean-Marie GORI, s'est réuni en séance ordinaire le mardi 28 février 2017 à 20h30.

Les points à l'ordre du jour ont tous été adoptés.

Intercommunalité – transfert de conventions signées avec la C.C.P.P. vers la C.C.H.C.P.P.

Suite à la fusion de la Communauté de communes du Haut-Chemin avec celle du Pays de Pange au 1^{er} janvier 2017, les élus autorisent le Maire a transférer les conventions signées avec cette dernière vers la nouvelle entité, soit les conventions en matière de services mutualisé des paies à façon, de groupement de commande pour les balayage des voies publiques et d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Personnel communal – mise à jour du tableau des effectifs

Suite à l'entrée en vigueur du Protocole « Parcours Carrière et Rémunérations », les grades auxquels sont rattachés les agents de la Commune ont évolués et il convient donc mettre à jour le tableau des effectifs validé par le Conseil municipal.

Assainissement – rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2015

Les élus approuvent ce rapport mis à la disposition du public et présentant le fonctionnement, les performances, la tarification et le développement du service de l'assainissement collectif sur l'année 2015.

Education – motion contre la fermeture d'une classe à l'école maternelle La Bossotte

Le Conseil municipal prend à l'unanimité une motion contre ce projet de retrait du 4^{ème} poste de l'école maternelle, validé par les services académiques. Les élus demandent l'annulation de cette décision préjudiciable aux enfants de la Commune.

Elections présidentielles 2017

La composition des bureaux de vote pour le scrutin présidentiel des 23 avril et 7 mai 2017 est approuvée.